

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

**Année 2026  
Séance du 29 avril 2026**

**N° 35**

**Objet : Désignation des délégués  
pour le renouvellement de la  
Commission de Suivi de site  
relatif à l'usine Arkema sise  
Château-Arnoux-Saint-Auban**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN**

**Étaient présents :**

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

**Étaient suppléés :**

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle  
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric  
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

**Étaient représentés :**

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien  
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)  
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia  
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie  
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle  
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

**Étaient excusés :**

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

-----  
**Le quorum est atteint.**

**Madame DESJARDINS Lila, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2021 portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la plateforme industrielle de Saint-Auban (établissements Arkema, Kem One et Méta régénération) sise à Château-Arnoux-Saint-Auban, modifié à plusieurs reprises,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-127-005 portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la plateforme industrielle de Saint-Auban (établissements Arkema, Kem One et Méta régénération) sise à Château-Arnoux-Saint-Auban,

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Provence Alpes Agglomération est membre de droit de la Commission de Suivi de Site de la plateforme industrielle de Saint-Auban, au sein du collège « Elus des collectivités territoriales ». La collectivité est représentée par un titulaire et un suppléant.

Il est proposé :

- De désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Provence Alpes Agglomération devant siéger à la Commission de Suivi de Site de la plateforme industrielle de Saint-Auban.

Les candidatures proposées sont :

**Titulaire** : DESJARDINS Lila

**Suppléant** :

LEHOUX Philippe

VILLARD René

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, une seule candidate s'étant présentée pour le siège de titulaire, il est nommée Madame DESJARDINS Lila, comme titulaire. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour le siège de suppléant.

Le résultat du vote pour le poste de suppléant est le suivant :

Nombre de votants : 78  
 Nombre de blanc : 3  
 Nombre d'abstention : 1  
 Suffrages exprimés : 74  
 Majorité absolue : 38  
 VILLARD René : 38 voix  
 LEHOUX Philippe : 35 voix  
 ACCIAÏ Bruno : 1 voix

Au terme de ces opérations, Monsieur VILLARD René est déclaré suppléant.

Sont désignés pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission de Suivi de Site de la plateforme industrielle de Saint-Auban :

**Titulaire** : DESJARDINS Lila

**Suppléant** : VILLARD René

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

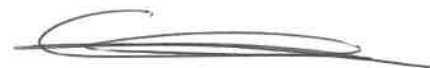


Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou par voie postale.*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260422-35\_29042026